



RENAULT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLIABLE IMMEDIATEMENT

Le 12 mars 2004

Renault propose le rachat de ses titres participatifs

- **L'offre porte sur la totalité des titres au prix de 450 euros par titre, coupons attachés.**
- **Avec cette opération, Renault offre une opportunité unique à tous les porteurs, individuels comme institutionnels, de dénouer leur investissement.**

Renault a déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) une offre publique d'achat de ses titres participatifs cotés sur Euronext Paris.

L'offre, présentée par BNP Paribas et Deutsche Bank, porte sur la totalité des 2 millions de titres émis en octobre 1983 et avril 1984, et sera proposée au prix de 450 euros par titre, coupons attachés. Ce prix représente une prime de 21% par rapport à la moyenne 1 mois des cours du Titre Participatif (arrêtée au 10 mars). Ce prix a été validé par un expert indépendant.

Les porteurs de titres participatifs Renault pourront apporter leurs titres à l'offre pendant une période de quinze jours de bourse. Sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF, l'offre s'effectuera du mardi 16 mars au lundi 5 avril 2004 inclus. Les porteurs de titres participatifs devront obtenir de leurs intermédiaires financiers les formulaires d'instruction leur permettant d'apporter les titres à l'offre. Une note d'information sera disponible après obtention du visa de l'AMF sur le site Internet de l'AMF et sur celui de Renault (www.renault.com) à partir du mardi 16 mars 2004.

Proposée en numéraire et assortie d'une prime significative, cette offre répond à une demande régulière des porteurs et clarifie la situation d'un titre peu traité en bourse et obsolète. Cette offre publique d'achat, que Renault n'entend pas renouveler, laisse aux porteurs le choix de l'utilisation de leurs fonds, sans diluer les actionnaires actuels de Renault.

La solidité financière de Renault lui permettra de financer l'offre sur ses ressources propres. Cette offre se traduira, dans les comptes du premier semestre 2004 de Renault, par une charge après impôt d'un montant maximum estimé de 370 millions d'euros. En contrepartie, les frais financiers de Renault baisseront dès 2004 et sur les exercices futurs.

RENAULT PRESSE

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex
Tel.: + 33 (0)1 41 04 64 69 – Fax: + 33 (0)1 41 04 67 90

De plus, elle se traduira également par une augmentation de l'endettement net de la branche automobile d'un montant maximum estimé de 564 millions d'euros en 2004, compensée en partie par des économies d'impôts les années suivantes.

L'offre et la diffusion au public de la note d'information sur l'opération restent soumises à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

CONTACT

Renault Presse: Anne-Emmanuelle Dognon-Rémy, + 33 (0)1 41 04 64 69

Internet: www.media.renault.com, www.renault.com

Le présent communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis d'Amérique ou en Italie

Le présent communiqué ne doit pas être reproduit ou redistribué, en totalité ou en partie, à une tierce personne. En particulier, ni ce communiqué, ni une quelconque copie, ne pourra, en aucun cas, être apporté ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique ou encore distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique ou à une «US person» (tels que ces termes sont définis dans la Réglementation S («Regulation S») du «US Securities Act de 1933»), au Canada, Japon ou en Italie.

Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour l'acquisition des titres participatifs de Renault et ne doit pas être interprété comme tel.

Le présent communiqué constitue une communication au sens de l'article 21(1) de la loi anglaise relative aux services financiers et marchés de 2000 (Financial Services and Markets Act 2000) qui bénéficie d'une exemption aux restrictions applicables en matière de démarchage financier conformément à l'article 43(2) du règlement de 2001 sur le démarchage financier relatif à la loi anglaise de 2000 sur les services financiers et les marchés (Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001).

Il ne constitue pas plus une offre dans un pays (y compris les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie et le Japon) dans lequel une telle offre, sollicitation est illégale.

Sa diffusion peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes qui l'obtiendraient doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer.

Tout manquement au respect de ces restrictions peut être constitutif d'une violation de la législation des pays concernés.

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considérée comme constituant un appel public à l'épargne ou comme cherchant à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par appel public à l'épargne.

En France, les porteurs de titres participatifs de Renault sont priés de se reporter à la note d'information lorsqu'elle aura été publiée, après visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des informations et des déclarations prospectives concernant Renault à l'issue de l'opération envisagée. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier » ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Renault estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les porteurs de titres Participatifs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Renault, qui peuvent impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Renault auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés sous la section « Facteurs de risque » du document de référence de Renault. Renault ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives. Des exemplaires du document d'offre lorsqu'il aura été publié après le visa de l'AMF, ainsi que d'autres documents publics déposés auprès de l'AMF peuvent être obtenus sans frais auprès de Renault.